

BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN

Canton de Caen I

Département du Calvados

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de convocation :* L'an DEUX MIL VINGT TROIS  
Le 8 septembre 2023 Le 18 septembre 2023 à 18H30

*Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,*

*Date d'affichage :* *Etaient présents :*

Le 22 septembre 2023 Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,  
Mesdames : ASSELINE, BENKHADDA, DAUSSE, HOCHET,  
LEFEVRE, LOUBET, RAINE, VIDEAU.

*En exercice :* 27 Messieurs : BRUNEAU, FAUDOT, LEBOURGEOIS, LE MASSON,  
LESUEUR, MORTREUX, RICHEL, SAINT-MARTIN,  
SIMON

Présents : 18

Votants : 27

*Absents :*

Madame	BARNAUD	(excusée pouvoir à M.ASSELINE)
Madame	COLLET	(excusée pouvoir à G.LOUBET)
Madame	DORÉ	(excusée pouvoir à JM.LESUEUR)
Madame	FERY	(excusée pouvoir à X.RICHEL)
Madame	SANNIER	(excusée pouvoir à O.SAINT MARTIN)
Monsieur	BOUFFARD	(excusé pouvoir à J.LEBOURGEOIS)
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à B.RAINE)
Monsieur	DUTHILLEUL	(excusé pouvoir à P.MORTREUX)
Monsieur	MORAND	(excusé pouvoir à M.BENKHADDA)

Olivier SAINT MARTIN a été élu secrétaire

**OBJET : FINANCES : MODIFICATION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Maud VIDEAU, Maire Adjoint en charge de la vie scolaire, propose, pour la rentrée scolaire 2023/2024, de modifier les tarifs du restaurant scolaire.

En effet, les tarifs de notre prestataire, applicables au 1er septembre 2023, ont augmenté par rapport à septembre 2022. Les charges de la mairie ont également augmenté et principalement les salaires, les charges d'énergie mais également les produits d'entretien.

La commission vie scolaire, enfance jeunesse, à l'unanimité, propose une augmentation de 7% qui permettra de compenser l'augmentation du prix du repas par le prestataire.

<p>Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20230918-20230504-DE Date de télétransmission : 22/09/2023 Date de réception préfecture : 22/09/2023</p>
---

.../...

.../...

Compte tenu de la situation économique et sociale et des difficultés financières rencontrées par nos usagers, la commission a souhaité que la commune fasse un effort financier et supporte seule les coûts de son fonctionnement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

✚ **DONNE** son accord à la nouvelle tarification mentionnée ci-dessous :

<b>Tarifs révisés + 7%</b>			
	Quotient CAF	Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	Tarif 2 <sup>ème</sup> enfant
<b>Brettevillais</b>	< 370	1,22 €	1,00 €
	371 à 510	1,99 €	1,62 €
	511 à 650	2,76 €	2,23 €
	651 à 790	3,50 €	2,70 €
	791 à 930	3,97 €	3,17 €
	931 à 1099	4,57 €	3,65 €
	> 1100	4,70 €	3,75 €

Non brettevillais	5,00 €
PAI complexe	1,61 €
PAI complexe HB	1,78 €
Adulte	6,00 €

**Adopté à l'unanimité.**

Date de publication : le **22 septembre 2023**

Certifié exact,

Pour extrait conforme,

En Mairie, le **22 septembre 2023**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture  
014-211401013-20230918-20230504-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2023  
Date de réception préfecture : 22/09/2023